

## formation La réforme des hydros est lancée

La situation des écoles de la marine marchande pourrait enfin avancer. Les nombreux chantiers de leur réforme seront mis en route dès le début 2009.

Un seul établissement, quatre sites, de nouveaux programmes et une nouvelle cinquième année : nombreux sont les chantiers pour les écoles de la marine marchande. Le 2 décembre, aux Assises de l'économie maritime, Dominique Bussereau a officiellement confirmé la création, en 2009, d'un établissement national supérieur de l'enseignement maritime, une structure unique qui maintiendra les quatre sites actuels de Marseille, Le Havre, Nantes et Saint-Malo (« le marin » de la semaine dernière).

### LA POLYVALENCE RESTE À MARSEILLE ET AU HAVRE

Première étape de ce processus, un amendement parlementaire qui modifiera la loi de décentralisation qui prévoyait, à l'origine, un transfert des écoles aux régions. Début 2009, un haut fonctionnaire « préfigurateur » sera nommé pour établir le statut et les modalités de fonctionnement des écoles. Marseille et Le Havre devraient conserver les filières polyvalentes, une étude est en cours pour établir les missions de Nantes et de Saint-Malo.

Une réforme du contenu des programmes est également en projet pour faire coïncider les ré-

férentiels de cours avec les exigences STCW, le parcours universitaire LMD (licence-master-doctorat) et les critères d'habilitation de la commission du titre d'ingénieur. Concrètement, les trois premières années de la filière polyvalente devraient rester inchangées ainsi que les temps d'élèves et d'embarquement obligatoire de 4<sup>e</sup> année.

Le principal changement s'effectuerait en 5<sup>e</sup> année. « Nous avons entendu le mécontentement des élèves par rapport au contenu de cette année, rapporte Paul Bedel, inspecteur général de l'enseignement maritime. Nous avons également pris acte des remarques des armateurs. »

Un vent d'inquiétude s'est récemment levé à ce sujet dans les écoles. « Nous en sommes actuellement au stade de l'analyse et de la concertation. Il est évident que les enseignements de 5<sup>e</sup> année doivent évoluer, notamment en y intégrant plus de machine et de cours tertiaires, comme le management ou la gestion. »

Un remaniement est à l'ordre du jour mais, en l'état, l'ensemble des enseignements souhaités tiendrait difficilement dans une année scolaire. « Rien n'est exclu, y compris que nous arrivions à tout inclure sur un programme annuel. Nous réfléchis-



Un établissement national supérieur de l'enseignement maritime va être créé en 2009.

sons cependant à une 5<sup>e</sup> année optionnelle, qui permettrait aux élèves d'obtenir un brevet de chef, un brevet de capitaine ou les deux. » Cette dernière option rallongeant le temps de scolarité pour valider les deux options. À ce niveau, les établisse-

ments pourront également délivrer une formation et un diplôme d'ingénieur, soit avec une option mécanique marine, soit avec un profil logistique. Enfin, le ministre a évoqué un rapprochement entre les écoles de la marine marchande et l'Institut

de recherche de l'École navale. « C'est une piste de réflexion intéressante, nous en avons d'autres avec des établissements d'enseignements supérieurs du sud de la France. »

Caroline BRITZ